

Question présentée par le député :

M. Pierre Gauthier

Date de dépôt : 22 juin 2016

Question écrite urgente **Carte scolaire... Où est la boussole ?**

Les effectifs de l'ECG et du collège ont été revus à la baisse pour ces prochaines années (rapport SRED de mai 2016), ceux du cycle d'orientation seront au contraire en augmentation (rapports SRED d'avril 2016).

Pourquoi le changement d'affection du CO de la Seymaz a-t-il été maintenu ? Ce changement est-il toujours justifié ? Quelles mesures vont être prises à court terme pour gérer l'augmentation des effectifs dans les cycles d'orientation ?

Le délai d'exécution des travaux au CO de la Seymaz a été défini du **20 juin au 19 août 2016** dans l'appel d'offres du **2 février 2016**.

Pourquoi des dispositions n'ont-elles pas été prises pour que la fin d'année dans cet établissement ne se passe pas de manière chaotique ? En effet, des déménagements ont été effectués dans la semaine du 13 au 17 juin, alors que des cours étaient encore dispensés aux élèves et que des réceptions/épreuves étaient encore faites.

Les travaux d'adaptation des salles d'enseignement, du sous-sol au 4^e étage au collège de Candolle, pourront-ils être réalisés, alors que l'autorisation de construire (APA 44996/1) est toujours en cours d'instruction au 20 juin 2016 ?

En sus des 400 000 F de mandat d'architecte, quel est le coût de transformation du CO de la Seymaz (les mandats ayant été donnés aux entreprises) ?

Enfin, quel sera le coût cumulé des travaux au collège de Candolle, au CO du Foron, au CO de la Gradelle et au CO de la Seymaz, suite à la réorganisation de la carte scolaire ?